

La section européenne au lycée Pro (Bac Pro Commerce)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

EN DISCIPLINE

NON LINGUISTIQUE (DNL)

- découverte du lexique professionnel et des structures juridiques et économiques spécifiques,
- approche du droit du travail dans la CEE par l'intermédiaire d'articles de presse, d'études de cas,
- introduction de notion de marketing,
- contact permanent avec l'actualité,
- possibilité de stage en entreprise dans un des pays de la CEE.

EN ANGLAIS LV1

- enseignement par la tâche et par compétences dans le cadre du CECRL,
- mises en situation, jeux de rôle dans un contexte professionnel,
- réalisation d'affiches, dossiers, courriers par traitement de texte,
- ouverture sur les spécificités des grandes capitales européennes,
- utilisation des TICE : Internet, e-twinning, vidéo...
- voyages en Irlande, au Pays de Galles, à Londres, Espagne, Italie...
- préparation en Seconde de la certification du niveau B1 : Cambridge.

CETTE FORMATION,

POUR QUI ?

Pour des élèves :

- intégrant un bac professionnel commerce et souhaitant découvrir dans le cadre professionnel de la vente les réalités de l'Europe au point de vue géographique, économique et culturel et au travers d'une langue étrangère : l'anglais,
- motivés n'ayant pas forcément fait partie d'une section européenne en collège,
- curieux, désireux de s'ouvrir aux autres pays européens et à leurs populations,
- ayant quelques bases en anglais qui veulent les renforcer en travaillant sur des tâches concrètes.

LES CONDITIONS

POUR INTÉGRER

LA SECTION EURO

L'élève émet un souhait d'intégration de la section européenne en complétant sa fiche d'inscription dans l'établissement.

Durant la première semaine de l'année scolaire des tests de motivation, de connaissance de l'Europe et de niveau en anglais sont effectués.

Les élèves suivant la section européenne bénéficient d'une séquence d'anglais LV1 et d'une séquence de discipline non linguistique en Droit-Eco en anglais. Ils ne participent qu'à deux ateliers personnalisés au lieu de quatre.

Pour des raisons d'efficacité, le groupe de section européenne est limité à 12 élèves.

ET APRÈS ?

Une mention « section européenne » sera attribuée après le passage d'une épreuve orale. Elle sera mentionnée sur le diplôme.

Les élèves ayant suivi ce cursus posséderont des atouts majeurs pour rechercher une formation ou un emploi dans un pays membre de la CEE ou pour poursuivre leurs études en Commerce International.

